



COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 20 OCTOBRE 2016

I/ Travaux de voirie 2017 et demande de subvention à la CAPC

Suite à l'abandon du projet de vestiaire, la subvention accordée pour le projet par la CAPC est en attente.

La CAPC nous demande de présenter un autre projet, les travaux de voirie de 2017 peuvent être pris pour cette subvention (36 600€)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention nécessaire à ce projet.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ce projet

II/ CAPC : Avis relatif à la modification statutaire

Par arrêté n°2016-D2/B1-009 en date du 9 Juin 2016 portant projet de périmètre, la préfète a engagé la procédure de mise en œuvre du SDCI. Cet arrêté prévoit l'extension du périmètre à compter du 1^{er} janvier 2017. Le conseil municipal a donné son accord à l'extension du périmètre de la CAPC.

Afin de préparer la mise en œuvre de cette extension au 1^{er} janvier 2017, il est proposé de procéder à une modification statutaire.

Le comité de pilotage composé de représentants de 4 EPCI a convenu de procéder à une modification statutaire.

Celui-ci va permettre :

- d'acter les changements de libellés des compétences obligatoires des communautés d'agglomérations introduites par la loi n°2015-991 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRE) et prévues par l'article L5216-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
- De fixer la liste des compétences optionnelles parmi les 7 prévues par le code général des collectivités territoriales (CGCT)
- De définir les compétences facultatives que les communes souhaitent transférer à la CAPC et celles qui devront leur être restituées du fait de la dissolution des 3 communautés de communes.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter l'avis relatif à la modification statutaire

III / Concours du receveur municipal : attribution d'indemnité

Suite au départ de Monsieur GUYONNET Francis (ancien Receveur Municipal), Monsieur SABOURIN Philippe, son successeur depuis le 01 Avril 2016, sollicite l'attribution de l'indemnité de conseil à laquelle il peut prétendre au taux plein, soit 100%.

Conformément à l'article 3 de l'arrêté du 16 décembre 1983, une nouvelle délibération doit être prise lors du changement de comptable des Finances Publiques.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter le changement de comptable des Finances

IV / Gratuité TAP pour les élèves de CE1

Suite au conseil d'école du 18 Octobre 2016, certains parents demandent la gratuité pour le TAP pour les élèves de CE1 afin d'avoir une égalité entre les 2 écoles.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De refuser la gratuité pour le TAP pour les élèves de CE1

V/ Vie des Commissions

- point sur :
 - Réunion du personnel du 13 Octobre 2016.
 - Conseil d'Ecole du 18 Octobre
 - RDV du 07 Octobre avec Virginie TOSTAIN pour « un village, des patrimoines »
 - Formation radicalisation

DATES A RETENIR :

- **Réunion amicale des élus : Mercredi 2 Novembre à 19h30**
- **Conseil Municipal le jeudi 17 Novembre à 19h.**
- **Commission information : Mardi 22 Novembre à 19h**
- **Commission finances : Jeudi 24 Novembre à 19h**

VI/ Informations et questions diverses

- Bornes électriques : Avis défavorable du conseil municipal.
- Devis Ferronnerie : main courante place de l'Eglise. Demander d'autres devis
- Devis électricité et plomberie : Salle des fêtes Ecole. En attente d'un autre devis
- Maison de Mr ALEXIS
- Mr LEDOUX : Devis chemin
- SYRVA : Démission de Mr DUGRE